

Société générale : face aux falsifications de Jérôme Kerviel, une hiérarchie peu curieuse

LE MONDE | 13.03.08 | 09h01 • Mis à jour le 13.03.08 | 09h10

Eric Cordelle, 36 ans, diplômé de Polytechnique et de l'Ecole nationale de la statistique et de l'administration économique (Ensaé), est probablement un bon professionnel. Un cadre pour qui les relations, au sein d'un service, sont fondées sur "la confiance".

C'est en tout cas ce qu'il raconte, jeudi 6 mars, dans le cabinet du juge Renaud Van Ruymbeke, en présence de Jérôme Kerviel, ce trader suspecté d'avoir fait perdre 4,9 milliards d'euros à la Société générale.

Eric Cordelle, spécialiste de l'ingénierie financière, n'a jamais été trader. Quand il prend la tête de DeltaOne, ce service composé de huit traders, dont Jérôme Kerviel, au printemps 2007, il ne se doute pas que quelques mois plus tard, il va se retrouver au cœur d'une enquête judiciaire sur le plus gros scandale financier de l'histoire. Son prédécesseur lui passe le témoin sereinement :

"A aucun moment, il ne m'a informé d'un quelconque problème avec M. Kerviel [déjà en fonctions depuis deux ans et demi]", se rappelle Eric Cordelle. "M. Kerviel était bien considéré, les clients étaient plutôt contents, le management et moi étions plutôt contents de lui", explique le responsable.

Eric Cordelle ne s'alarme pas plus lorsqu'il découvre le résultat exceptionnel déclaré par Jérôme Kerviel pour l'année 2007 : 55 millions d'euros. Le montant avoué par le trader reste très inférieur au gain de 1,4 milliard d'euros qu'il a effectivement réalisé, mais il représente déjà 55 % du résultat global de DeltaOne.

Au septième étage de la tour Société générale du quartier d'affaires de la Défense se propage alors la rumeur qu'en raison de performances spectaculaires, les huit traders de l'équipe Delta One vont se partager des bonus "fous".

"Cela arrive fréquemment qu'un membre d'une équipe dégage 50 % du résultat", assure pourtant Eric Cordelle. Jérôme Kerviel réplique, sur procès-verbal : "Cela me paraissait aberrant qu'il ne se pose pas de questions."

En deux phrases, c'est toute une instruction qui est résumée. D'un côté, un homme qui a effrontément joué une carte biaisée, produisant des faux pour couvrir des investissements risqués n'entrant pas dans le cadre de sa mission. De l'autre, une hiérarchie péchant par naïveté, trop cloisonnée pour s'émouvoir d'alertes régulières.

Eric Cordelle, encore : *"J'ai posé cinquante fois la question à Jérôme (...), à chaque fois les réponses de M. Kerviel m'ont convaincu."* Et le trader de répliquer : *"J'étais évasif dans mes réponses."*

Curieux jeu de dupes, dans lequel un suspect, Jérôme Kerviel, joue les accusateurs. *"Il ne faut pas s'y tromper, dit Me Jean Veil, l'avocat de la banque, M. Kerviel a avoué être l'auteur de la fraude la plus importante de tous les temps. La Société générale, ses actionnaires, ses salariés, sont ses victimes !"*

UN MYSTÉRIEUX INVESTISSEUR SURNOMMÉ LE GROS

De fait, M. Kerviel ne tente même pas de donner le change. *"Il est exact qu'il ne fallait pas dépasser la limite globale de 125 millions d'euros pour le desk",* admet-il devant le juge Van Ruymbeke. Ce montant, il le dépassera pourtant dans d'incroyables proportions.

"Montrez-moi la procédure écrite matérialisant cette limite de 125 millions d'euros, argumente Me Elisabeth Meyer, le conseil de M. Kerviel. Et si cette limite existe, est-elle respectée par les autres traders ? Jusqu'au 31 décembre 2007, mon client a fait gagner de l'argent à sa banque. Il a gagné, dans un système où on lui permettait de le faire."

En janvier 2008, son manager s'impatiente pourtant. *"Début janvier 2008, dit-il, j'ai dû envoyer un mail à l'ensemble de l'équipe attirant l'attention sur le fait qu'ils dépassaient trop souvent le seuil de 125 millions. Jérôme, comme les autres membres de l'équipe, a répondu qu'il n'y avait pas besoin de demander une augmentation de la limite."* En janvier 2008, Jérôme Kerviel a déjà eu le temps d'affûter sa défense. D'autant qu'il n'en est pas à sa première alerte.

Le 3 avril 2007, il reçoit un premier courriel d'un employé de la division des risques. *"Je vois un léger dépassement en repli sur DeltaOne (...) pour une limite à 125 millions d'euros."* Jérôme Kerviel modifie alors ses opérations, et demande dès le lendemain à son interlocuteur de relancer son analyse des risques.

Nouvelle alarme, le 20 août 2007, avec une exposition anormale signalée par les contrôleurs du "back-office". Là encore, même stratagème employé par M. Kerviel : il donne une explication fictive, et demande une relance de l'analyse.

Le 7 novembre 2007, l'affaire se corse. Cette fois, c'est une lettre d'Eurex, la chambre de compensation allemande qui arrive sur le bureau du responsable de la conformité des opérations, à la Société générale. *"Plusieurs transactions ont retenu notre attention",* avance Eurex qui, sans s'appesantir sur le cas de Jérôme Kerviel, met en avant des opérations réalisées le 19 octobre, soit plus de 1 700 contrats liés à l'indice boursier allemand (contrats FDAX) et plus de 2 000 contrats du produit lié à l'indice européen Eurostoxx (FESX).

Les énormes transactions de Jérôme Kerviel ne sont pas passées inaperçues : *"Sur les marchés, ce mystérieux investisseur était surnommé, le gros",* indique, sous couvert d'anonymat, un responsable de salle des marchés d'une banque concurrente.

"Veuillez expliquer le contexte de cette opération...", réclame Eurex. La Société générale répond, dès le 20 novembre 2007, expliquant que le *"volume de ces transactions s'explique par la nouvelle augmentation de volatilité sur les marchés et le besoin d'assurer l'exécution des ordres"*.

"CE N'ÉTAIT PAS DES RÉPONSES SENSÉES, IL S'EN EST CONTENTÉ"

Le 26 novembre, Eurex relance la Société générale : *"De quel marché parlez-vous ?"* interroge la chambre de compensation, en précisant que le 19 octobre, ce sont près de 6 000 contrats FDAX qui ont été achetés – un montant de plus de 1 milliard d'euros –, via Fimat, filiale de la banque française. La Société générale répond le 10 décembre.

Au service DeltaOne, cet échange de courriers ne provoque pas d'affolement. Eric Cordelle et Jérôme Kerviel en discutent, tranquillement. *"Qu'est-ce qu'ils sont bêtes chez Eurex..."*, lance ainsi le trader à son supérieur. D'autant que celui-ci n'était pas réellement sur le qui-vive.

"Je n'ai rien vu, dit-il, je reçois 200 ou 300 mails par jour; (...) il ne me paraissait pas anormal que les volumes aient augmenté (...) du fait, d'une part, de l'augmentation d'activités de Delta One, de la volatilité plus forte sur les marchés en juillet-août 2007, et d'autre part, du démarrage d'une activité d'arbitrage..."

Eric Cordelle confesse ne pas avoir vu le chiffre des 6 000 contrats avancé par Eurex. *"J'aurais sauté au plafond, dit-il. La limite était de 125 millions d'euros pour l'équipe et était réévaluée tous les soirs par le département des risques."*

En janvier 2008, il découvre l'excédent de trésorerie de 1,4 milliard d'euros chez son trader le plus performant, Jérôme Kerviel. *"Je me suis dit, c'est quand même beaucoup (...). Chaque fois, M. Kerviel me faisait des réponses sensées."*

La "confiance", cette satanée confiance. Et Jérôme Kerviel de répondre : *"Franchement, non, ce n'était pas des réponses sensées, il s'en est contenté. Je donnais ces réponses,*

espérant que cela passe..." Nul ressentiment pourtant, chez Eric Cordelle, qui n'en démord pas : "M. Kerviel est un très bon trader..."

Gérard Davet, Claire Gatinois et Anne Michel

Le Monde.fr

- » A la une
- » Le Desk
- » Opinions
- » Archives
- » Forums
- » Blogs
- » Municipales
- » Culture
- » Economie
- » Météo
- » Carnet
- » Immobilier
- » Emploi
- » Shopping
- » Voyages
- » Programme Télé
- » Newsletters
- » RSS
- » Le Post.fr
- » Talents.fr
- » Sites du groupe

Le Monde

- » Abonnez-vous au Monde à -60%
- » Déjà abonné au journal
- » Le journal en kiosque



Abonnez-vous au Monde.fr - 6€ [visitez Le Monde.fr](#) © Le Monde.fr | Fréquentation certifiée par l'OJD | CGV | Avertissement légal | Qui sommes-nous ? | Index | Aide